

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 18 OCTOBRE 2018 A 20H00

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 18 octobre à vingt heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 12/10/2018

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland - GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien - LAUNAY André - TOURATIER Tony - DURAND Katia

Excusés : MM. FERRE Sylvie - BORDEAU Dominique - LANDAIS Linda - ROUEIL Samuel -

Secrétaire de séance : Tony TOURATIER

1. Résultat appel d'offres travaux d'extension et de rénovation de la salle communale – Choix des entreprises

Après étude des appels d'offres par la commission d'appels d'offres, le conseil municipal décide d'attribuer les lots aux entreprises suivantes pour les travaux d'extension et de rénovation de la salle communale, soit :

Lot n°1 Gros œuvre – Terrassement – Démolition

SARL MJCD David Meignan	101 203.70 € HT
-------------------------	-----------------

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le marché lot n°1 Gros œuvre – Terrassement – Démolition à la SARL MJCD David Meignan pour un montant de 101 203.70 € HT

- Autorise M. le Maire à signer le dit marché et tous les documents s'y rapportant.

Lot n°2 Charpente – Couverture – Bardage

SARL Lutellier Charpente	56 872.70 € HT
SARL Rebours	54 640.88 € HT

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le marché lot n°2 Charpente – Couverture – Bardage à la SARL Rebours pour un montant de 54 640.88 € HT

- Autorise M. le Maire à signer le dit marché et tous les documents s'y rapportant.

Lot n°3 Menuiseries extérieures

SARL Rebours	32 624.07 € HT
SAS Baron	30 382.00 € HT

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le marché lot n°3 Menuiseries extérieures à la SAS Baron pour un montant de 30 382.00 € HT

- Autorise M. le Maire à signer le dit marché et tous les documents s'y rapportant.

Lot n°4 Cloisons isolation

ARCOPLAC	35 524.70 € HT
SARL Geslin Frères	29 732.45 € HT

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le marché lot n°4 à la SARL Geslin Frères pour un montant de 29 732.45 € HT

- Autorise M. le Maire à signer le dit marché et tous les documents s'y rapportant.

Lot n°5 Menuiseries intérieures – Meuble bar

Menuiserie Générale Lancelin	17 150.00 € HT
SARL Monnier	15 122.20 € HT

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le marché lot n°5 Menuiseries intérieures – Meuble bar à la SARL Monnier pour un montant de 15 122.20 € HT

- Autorise M. le Maire à signer le dit marché et tous les documents s'y rapportant.

Lot n°6 Electricité – VMC

SARL Ets Aubert	25 000 € HT
-----------------	-------------

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le marché lot n°6 à la SARL Ets Aubert pour un montant de 25 000 € HT

2. Questions diverses

M. le Maire fait part que suite à la fermeture du Point Lecture, la commune reste propriétaire de livres acquis au fil des années. Il propose une réflexion sur l'installation d'une boîte à livres dans le bourg, permettant aux habitants de continuer l'emprunt d'ouvrages.

Séance levée à 20 heures 45

S.POINTEAU

R.MEIGNAN

S.GUENERY

F. BELLEY

A.LAUNAY

T. TOURATIER

K.DURAND